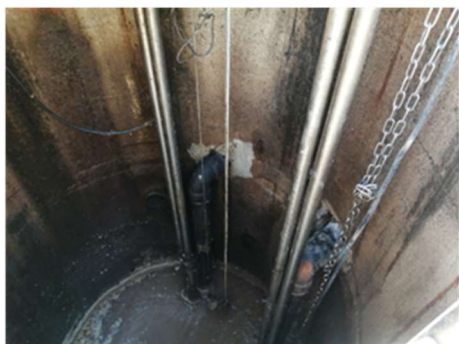




Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif

Collectivité
CA Mauges Communauté

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.4. Volumes facturés	5
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.7.1. Caractéristiques générales des stations :	9
1.7.2. Charges rejetées par l'ouvrage :	14
1.8. Boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	21
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	23
2.1. Modalités de tarification	23
2.1.1. Tarifs domestiques	23
2.2. Facture d'assainissement type	24
2.3. Recettes	24
3. Indicateurs de performance	26
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	26
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	26
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	28
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	30
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	31
3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	32
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	33
3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)	36
4. Volet qualité	37
4.1. Recensement des réclamations des usagers	37
5. Financement des investissements	38
5.1. Montants financiers	38
5.2. État de la dette du service	38
5.3. Amortissements	39
5.4. Epargne brute	39

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	40
6.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	40
6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	40
7. Tableau récapitulatif des indicateurs	41

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CA Mauges Communauté (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, ORÉE D'ANJOU, CHEMILLÉ-EN-ANJOU, MONTREVAULT-SUR-ÈVRE, MAUGES-SUR-LOIRE, SÈVREMOINE

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Beaupréau-en-Mauges	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Chemillé en Anjou	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Mauges sur Loire	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Montrevault sur Evre	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Orée d'Anjou	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Sèvremoine	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Chemillé en Anjou				
Prestation de service - commune déléguée La Tourlandry	SUEZ	Marché d'exploitation	1/04/2011	31/12/2022
Mauges sur Loire				
PS STEP Montjean - La Pommeraye	VEOLIA EAU	Marché d'exploitation	1/05/2017	30/06/2022
PS STEP Montjean - La Pommeraye	SUEZ EAU France	Marché d'exploitation	01/07/2022	30/06/2024
PS suivi agronomique épandage des STEP en boues activées de mauges Sur Loire	SAUR VALBE	Marché	17/07/2017	31/03/2023

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Sèvremoine				
PS exploitation service AC St Macaire en Mauges	SUEZ	Marché d'exploitation	1/04/2017	30/06/2022
PS exploitation service AC St Macaire en Mauges	SUEZ	Marché d'exploitation	01/07/2022	30/06/2024
PS exploitation service AC Montfaucon Montigné et Saint Germain sur Moine	SUEZ	Marché d'exploitation	1/01/2018	30/06/2022
PS exploitation service AC Montfaucon Montigné et Saint Germain sur Moine	SUEZ	Marché d'exploitation	01/07/2022	30/06/2024
Beaupreau-en-Mauges				
PS retrait, transport et traitement des boues d'épuration des eaux usées - Beaupreau en Mauges	SEDE Environnement	Marché	16/05/2019	31/03/2023

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne raccordée à l'assainissement collectif.

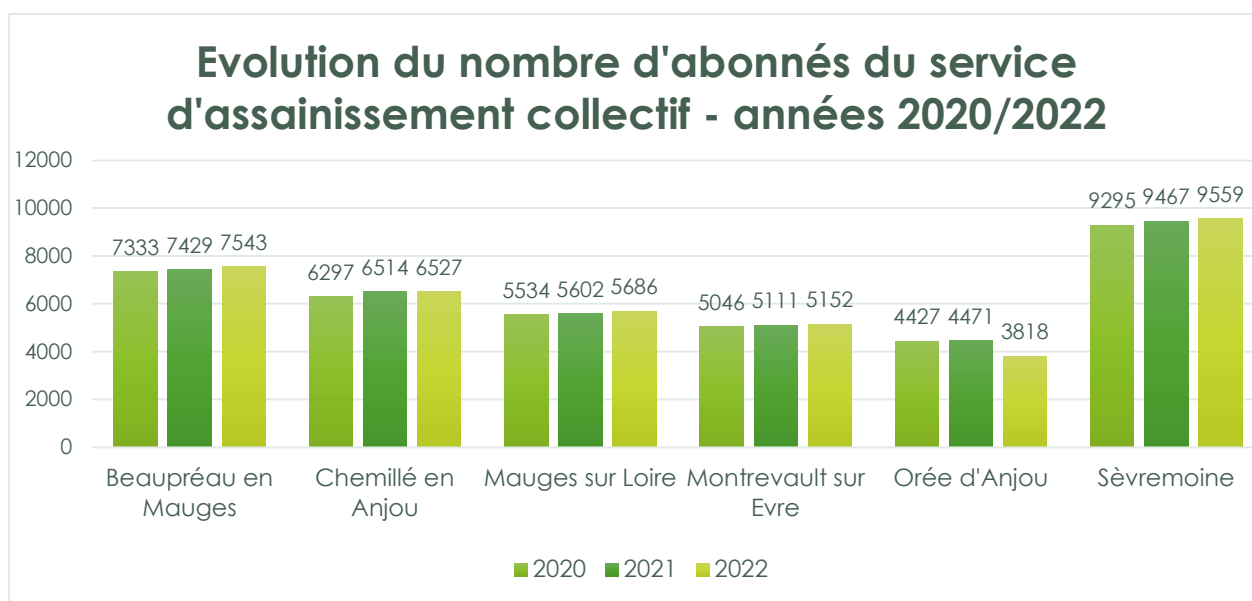
En 2022, le service public d'assainissement collectif a desservi 38 285 abonnés, représentant une population de 94 951 habitants (nb moyen d'habitants/foyer x abonnés AC).

Le fichier clientèle ne permet pas de distinguer les « non-domestiques ».

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Nombre total d'abonnés	38 871	37 932	38 594	38 285	-0,80 %

Entité de gestion	Nb abonnés assainissement collectif	Population (Insee-2020)	Nb de résidence principales (indicateur INSEE LOG T1)	Nb moyen d'occupants par résidence principale (INSEE - 2020)	Population desservie AC
BEAUPREAU-EN-MAUGES	7 543	23 465	9 453	2,48	18 707
CHEMILLE EN ANJOU	6 527	21 187	8 442	2,51	16 383
MAUGES SUR LOIRE	5 686	18 083	7 491	2,41	13 703
MONTREVAULT SUR EVRE	5 152	15 732	6 424	2,45	12 622

Entité de gestion	Nb abonnés assainissement collectif	Population (Insee-2020)	Nb de résidence principales (indicateur INSEE LOG T1)	Nb moyen d'occupants par résidence principale (INSEE - 2020)	Population desservie AC
OREE D'ANJOU	3 818	16 468	6 626	2,49	9 507
SEVREMOINE	9 559	25 519	10 132	2,52	24 089
Total général	38 285	120 454	48 568	2,48	94 947



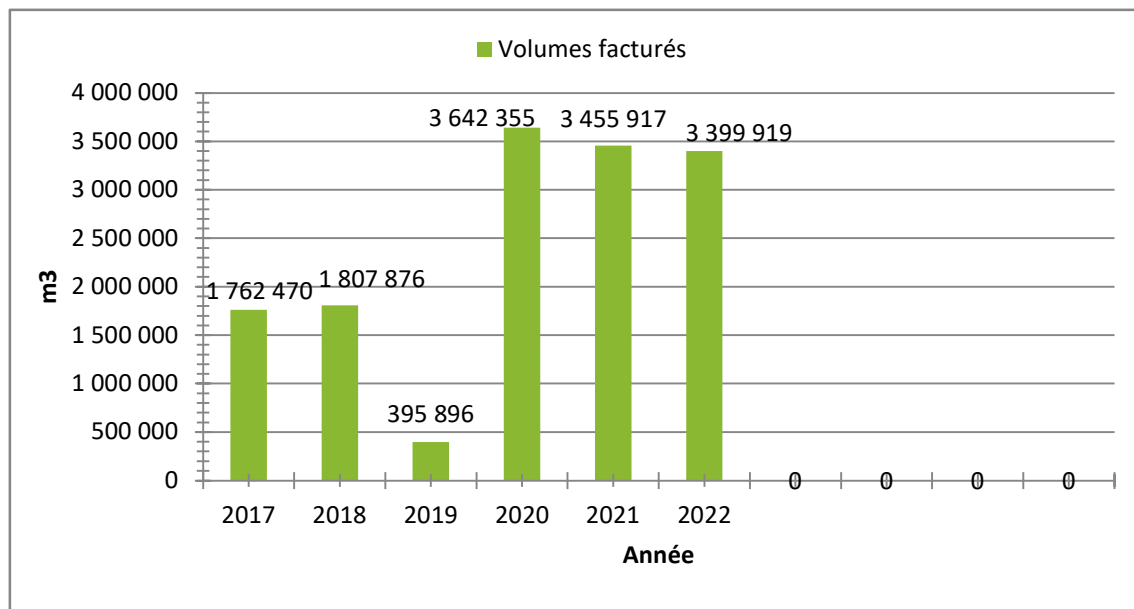
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,13 en 2022 (2021 : 47,96 abonnés/km, 2020 : 55,38 abonnés/km).

1.4. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2020 (m3)	Volumes facturés en 2021 (m3)	Volumes facturés en 2022 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	3 642 355	3 455 917	3 399 919	-2.00
Abonnés non domestiques	nc	nc	nc	nc

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

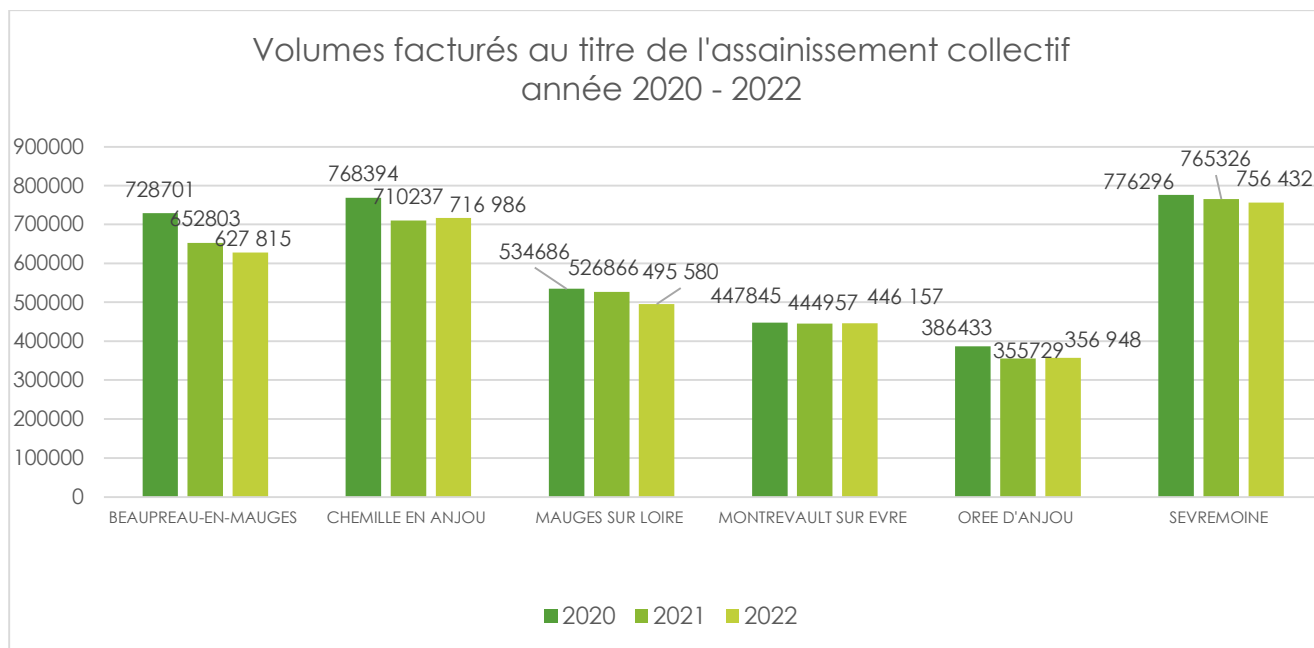
	Volumes facturés en 2020 (m3)	Volumes facturés en 2021 (m3)	Volumes facturés en 2022 (m3)	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	3 642 355	3 455 917	3 399 919	-2.00



Les volumes facturés en 2019 n'ont pas été recensés de manière exhaustive, contrairement à l'année 2020 où les informations ont été transmises et consolidées avec les opérateurs en charge de l'exploitation du service d'eau et de la facturation assainissement pour le compte de l'opérateur public d'assainissement collectif.

Volume facturé par commune :

Entité de gestion	2020	2021	2022
BEAUPREAU-EN-MAUGES	728 701	652 803	627 815
CHEMILLE EN ANJOU	768 394	710 237	716 986
MAUGES SUR LOIRE	534 686	526 866	495 580
MONTREVAULT SUR EVRE	447 845	444 957	446 157
OREE D'ANJOU	386 433	355 729	356 948
SEVREMOINE	776 296	765 326	756 432
Total général	3 642 355	3 455 917	3 399 919



1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **9** en 2022 (8 en 2021).

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

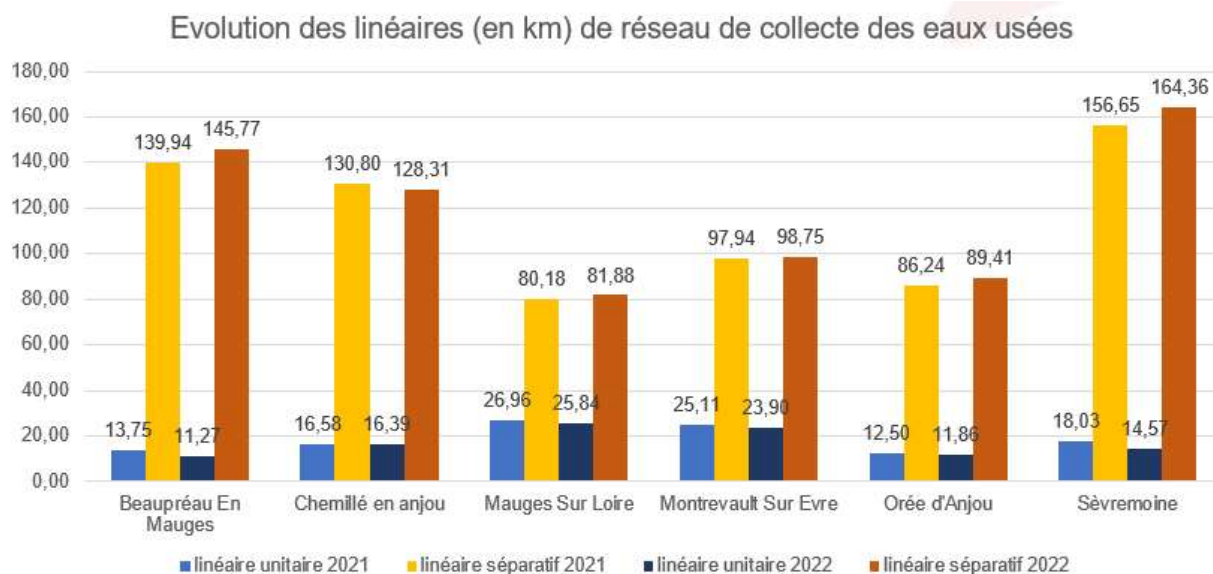
Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 103.83 km de réseau unitaire,
- 708.48 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 812.31 km (760.81 km en 2020 et 804.68 en 2021) et 38 285 branchements estimés.

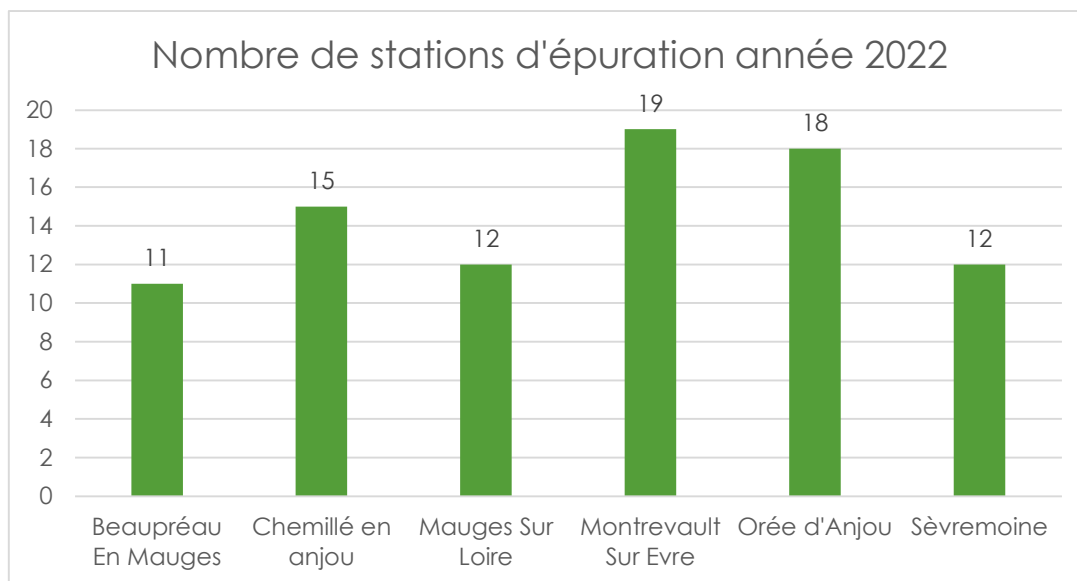
L'évolution du linéaire du réseau est liée aux travaux d'extension ou de mise en séparatif du réseau, mais également liée à un meilleur référencement de ce dernier dans le système d'information géographique (SIG).

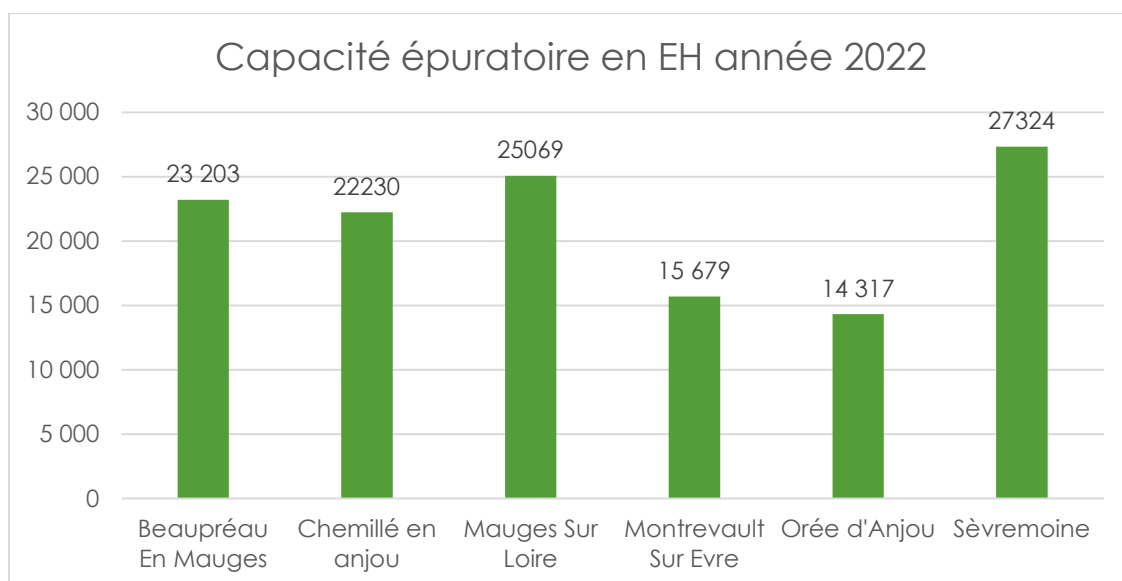
Le nombre de branchements indiqué ici est basé sur le nombre d'abonnés eau déclarés raccordés à l'assainissement collectif. Une méthode de dénombrement plus précise devra être mise au point pour améliorer la connaissance patrimoniale sur ce volet pour les prochaines années. La valeur indiquée pour 2020 et 2021 était erronée.



1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Il y a 87 stations sur le territoire de Mauges Communauté, représentant une capacité épuratoire totale de 127 822 EH.





Par rapport à 2021, on note la réhabilitation de la STEP de Neuvy en Mauges sur Chemillé en Anjou. Initialement d'une capacité de 500 EH, la STEP mise en service en 2022 a une capacité de 750 EH.

Le reste du parc est identique à celui de 2021.

1.7.1. Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Beaupréau-en-Mauges				
STEP ANDREZE	0449006S0002	Lagune aérée	1 500	Beuvron
STEP Andrezé – Les Landes Fleuries	0449006S0002	Filtres Plantés	250	Ru de l'Héraudière
STEP BEAUPREAU	0449023S0001	Boue activée	8 833	Evre
STEP GESTE	0449151S0001	Boue activée	2 200	Sanguèze
STEP JALLAIS	0449162S0002	Boue activée	3 100	ruisseau du Montatais
STEP JALLAIS Notre Dame des Mauges	0449162S0003	Lagunes naturelles	100	la Fontaine d'Argent
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	0449165S0003	Boue activée	1 800	Evre
STEP LA POITEVINIERE	0449243S0002	Lagunes naturelles	700	ruisseau Rez Profond
STEP LE PIN EN MAUGES ROUTE DE NEUVY	0449239S0003	Boue activée	1 950	ruisseau le Cache Souris
STEP SAINT PHILBERT EN MAUGES	0449312S0002	Lagunes naturelles	170	ruisseau de l'Aronsière
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTT	0449375S0002	Boue activée	2 600	Avresne
Chemillé en Anjou				
STEP Chanzeaux	0449071S0002	Lagunage naturel	600	Hyrome

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP Chemillé	0449199S0002	Boues activées	8 000	l'Hyrôme
STEP Cossé d'Anjou	0449111S0001	Filtres plantés	480	Ruisseau des Louettières
STEP La Chapelle Rousselin	0449074S0001	Filtres plantés	900	Ruisseau de Montatais
STEP La Jumellière- Bourg	0449169S0003	Lagunage naturel	1 100	L'Oyon
STEP La Salle de Vihiers	0449092S0003	Boues activées	900	Le Boisneau
STEP La Tourlandry	0449351S0002	Lagunage naturel	1 100	Le Lys
STEP La Jumellière - La Blinière	0449169S0002	Lagunage naturel	150	Ruisseau de l'Oyon
STEP Melay	0449199S0001	Boues activées	1 500	Ruisseau de Chizé
STEP Neuvy en Mauges *	04490925S0007	Boues activées	750	Le Jeu
STEP Saint Georges des Gardes	0449281S0002	Boues activées	2 500	Ruisseau des Landes Folles
STEP Saint Lézin	0449300S0002	Boues activées	800	La Petite Aubance
STEP Sainte Christine	0449314S0002	Boues activées	1 000	Le Pas Chevreau
STEP Valanjou	0449153S0003	Boues activées	2 300	Javoineau
STEP Valanjou - Etiau	0449153S0002	Lagunage naturel	150	Javoineau
Mauges sur Loire				
STEP BEAUSSE PRE DE LA BARRIERE	0449024S0001	Lagune aérée	300	La Passenière
STEP BOTZ EN MAUGES	0449034S0001	Lagune aérée	667	Ruisseau de l'Etang
STEP BOURGNEUF EN MAUGES	0449039S0001	Lagune aérée	450	ruisseau de saint Denis
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT	0449075S0002	Lagune aérée	1900	Fossé vers Evre
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT- la loge du Couët	0449075S0003	Microstation	36	Evre
STEP LE MARILLAIS	0449244S0004	Boue activée	1 000	Boire du Seil
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	0449204S0001	Lagune aérée	2 533	Mesnil en Vallée
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL LA BOUTOUCHERE	0449276S0002	Lagune aérée	383	ruisseau du Moulin
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0449276S0004	Boue activée	6 500	La Loire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	0449295S0001	Boue activée	1 800	St Laurent
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0449297S0002	Lagune aérée	500	ruisseau du Moulin Raou/ La Thau
STEP MONTJEAN SUR LOIRE-LA POMMERAYE	0449212S0002	Boues activées	9 000	Loire
Montrevault sur Evre				
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	0449083S0001	Boue activée	1 083	ruisseau de Guiangé
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	0449033S0001	Disques biologiques	400	la Trézenne
STEP LA-CHAUSSAIRE	0449085S0001	Boue activée	650	Ruisseau du verret
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - Cancale	0449324S0003	Filtres plantés	70	la Bellière
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	0449324S0001	Lagunes naturelles	300	ruisseau de la Jousnelinière
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Salle-Aubry	0449324S0004	Lagunes naturelles	600	Ruisseau la Bélière
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	0449137S0001	Boue activée	850	Evre
STEP LE-FIEF-SAUVIN - Villeneuve	0449137S0002	Lit bactérien	183	ruisseau des Ajoux
STEP LE-FUILET - La Rimonerie	0449145S0002	Lagunes naturelles	208	ruisseau du Héron
STEP LE-FUILET - Les Recoins	0449145S0003	Lagunes naturelles	300	ruisseau de la mocrasière
STEP LE-FUILET - Rue des Mauges	0449145S0001	Lagune aérée	1 083	ruisseau de la Colle
STEP LE-PUISSET-DORÉ	0449252S0001	Lagunes naturelles	300	RUISSEAU DU VERRET
STEP LE-PUISSET-DORÉ - Les Gâtines	0449252S0002	Filtres plantés	185	Ruisseau de la Mocrasière
STEP MONTREVAULT	0449218S0001	Boue activée	2 167	L'Evre
STEP SAINT-PIERRE-MONTMART - Jouselin	0449218S0002	Boue activée	2 283	L'Evre
STEP SAINT-PIERRE-MONTMART - L'Autriche	0449313S0004	Boue activée	1 417	Ruisseau de Charruau
STEP SAINT-PIERRE-MONTMART - Le petit Montrevault	0449313S0005	Lagunes naturelles	600	Ruisseau de la beliere
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	0449314S0001	Boue activée	1 300	ruisseau de Grenet
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES - La Gréfumière	0449316S0002	Boue activée	1 700	ruisseau de l'Avoye
Orée d'Anjou				

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP BOUZILLÉ	0449040S0001	Lagunes naturelles	1 100	Loire
STEP BOUZILLÉ - Le Fossé Neuf	0449040S0002	Filtres à sable	100	Loire
STEP CHAMPTOCEAUX	0449069S0002	Boue activée	2 800	Loire
STEP DRAIN	0449126S0001	Boue activée	1 000	ru de la Rompure
STEP Drain – Bréhéry	0449069S0003	Filtres plantés	100	Ru de la Champenière
STEP LANDEMONT	0449172S0001	Boue activée	1 500	Ruisseau de la Moinie
STEP LANDEMONT - ZA Les Chataigneraies	0449172S0002	Filtres plantés	180	Ru de la Boucherie
STEP LA-VARENNE - La Faverie	0449360S0001	Lagune aérée	450	Divatte
STEP LA-VARENNE - Les Pierres Blanches	0449360S0002	Filtres à sable	1 600	Loire
STEP LIRÉ - Le Fourneau	0449177S0004	Filtres à sable	250	Loire
STEP LIRÉ - Le Fréteau	0449177S0002	Lagunes naturelles	1 100	Loire
STEP LIRÉ - Les Masures	0449177S0003	Lagunes naturelles	667	ruisseau de Liré
STEP SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	0449270S0002	Filtres plantés	800	ruisseau de la couperie
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Brosse	0449296S0004	Lagunes naturelles	150	Les Robinets
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Pigrissière	0449296S0002	Boue activée	1 200	Ruisseau de la Foi
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Vincendière	0449296S0005	Lagunes naturelles	120	Ru de la foi
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - Les Landes	0449296S0003	Filtres plantés	800	Ruisseau de la foi
STEP SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	0449320S0002	Disques biologiques	400	Ruisseau de l'Ilette
Sèvremoine				
STEP LA-RENAUDIÈRE	0449258S0001	Boue activée	583	Ruisseau de Bel Air
STEP LE-LONGERON	0449179S0001	Boue activée	2 550	La Sèvre Nantaise
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	0449206S0001	Boue activée	3 783	La Moine
STEP ROUSSAY	0449263S0001	Lagune aérée	900	La Moine
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0449264S0001	Boue activée	4 000	Ruisseau de la tannerie
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE - ZI Actipôle	0449264S0003	Filtres à sable	200	fossé

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	0449273S0002	Boue activée	2 300	La Moine
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	0449301S0002	Boue activée	9 000	Ruisseau de l'Avresne
STEP TILLIÈRES	0449301S0003	Boue activée	1000	ruisseau de la Braudière
STEP TILLIÈRES - La Guiltière	0449349S0004	Filtres plantés	208	Ruisseau de la Digue
STEP TILLIÈRES - La Poterie	0449349S0003	Lagunes naturelles	100	fossé
STEP TORFOU	0449350S0001	Boue activée	2 700	le Bon Débit

* En 2022, une nouvelle STEP a remplacé l'ancienne de Neuvy qui possédait le code SANDRE 0449225S0001 et avait une capacité de 500 EH. Cette ancienne STEP a été démolie.

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

1.7.2. Charges rejetées par l'ouvrage :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Beaupréau-en-Mauges													
STEP ANDREZE	2	4.8	97.95	47.5	92.45	35	89.45	38.50	52.40	6.23	30.15	36	55
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP ANDREZE les Landes Fleuries	1	1.5	nc	13	nc	<2	nc	39.7	nc	2.09	nc	0.7	nc
Les résultats montrent un bon fonctionnement de la station													
STEP BEAUPREAU	12	3.02	98.56	22.25	96.09	9.58	96.15	8.14	82.15	0.96	88.08	2.83	95.3
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est très sensible aux eaux parasites.													
STEP GESTE	12	4.14	97.10	27.5	92.76	8.93	94.56	15.17	67.32	1.02	82.90	8.16	80.58
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station sauf en début d'année sur le traitement de l'azote. Le réseau est très sensible aux eaux parasites.													
STEP JALLAIS	12	4.24	98.7	38.42	95.73	12.84	96.98	11.07	86.85	0.76	93.13	3.8	95.93
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station sauf en début d'année sur le traitement de l'azote. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP JALLAIS Notre Dame des Mauges	1	2.5	nc	26	nc	100	nc	22.5	nc	2.25	nc	22	nc
Les résultats montrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	12	3.44	99.21	28.08	97.18	7.83	98.43	9.45	89.32	1.35	89.40	1.52	98.34
Les résultats démontrent un fonctionnement bien meilleur qu'en 2021. On s'aperçoit d'ailleurs que cela est sans doute dû à une moindre charge arrivant à la station. Le réseau est légèrement sensible aux eaux parasites													
STEP LA POITEVINIERE	1	5.5	nc	72	nc	94	nc	16.9	nc	4.79	nc	11	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement médiocre de la station													
STEP LE PIN EN MAUGES	4	3.9	98	39	92.6	15	92.8	22	67.5	1.05	92	6.9	89.10
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station sauf en début d'année avec des excès d'aération et d'injection de chlorure ferrique. Le réseau est peu sensible aux eaux parasites.													
STEP SAINT PHILBERT EN MAUGES	1	12	nc	85	nc	200	nc	29.7	nc	10.8	nc	26	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de mauvaise qualité en matière organique et de qualité satisfaisante en matières azotées.													
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTE	12	4.94	98.33	39.17	94.98	11.38	96.54	8.46	88.45	0.55	94.11	2.38	96.70
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
Chemillé en Anjou													
STEP Chanzeaux	1	10	97	77	91	15	96	51	44	5.8	45	49	46
Les performances minimales de l'arrêté du 22/07/2015 sont respectées sur la majeure partie des mesures.													
STEP Chemillé	12	3.6	99	27	96	7.7	98	4.7	93	0.9	90	2.9	96
La qualité de l'effluent traité est correcte et en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP Cossé d'Anjou	1	2.2	99	21	96	2	99	17.8	66	1.7	75	1.3	98

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Le rejet dans le milieu récepteur est de très bonne qualité en matières organiques, azotées et phosphorées pour ce type d'ouvrage épuratoire.													
STEP La Chapelle Rousselin	1	1.3	100	36	96	4.2	98	51.3	48	7.8	31	2.3	98
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont bons et en adéquation avec les exigences réglementaires. Le filtre à déphorite, mis en place pour retenir le phosphore, n'est plus efficace													
STEP La Jumellière- Bourg	2	29.5	92	173	84.5	149.5	68.5	42.35	67.5	9.85	31	42	67
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont moyens en mars et mauvais en septembre.													
STEP La Salle de Vihiers	1	3.5	99	29	97	7.6	98	2.6	97	0.6	95	2.2	97
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons et en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP La Tourlandry	2	7	98.1	68	94.5	48	91.9	11.1	90.8	0.6	95.5	nc	nc
La qualité des effluents répond aux exigences réglementaires													
STEP La Jumellière - La Blinière	1	8	nc	69	nc	31	nc	23.1	nc	5.4	nc	23	nc
Fonctionnement correct des installations. Le rejet était de bonne qualité en matière organique et azotée pour ce type de traitement le jour de l'analyse en avril.													
STEP Melay	2	1.65	100	23	97.5	4.3	99.5	7.2	93.5	0.95	92	3.25	97
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont bons et en adéquation avec les exigences réglementaires en 2022 pour tous les paramètres.													
STEP Neuvy en Mauges	2	2.6	99	29	98	5	99	4.4	96	1	94	2.1	98
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons et en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP Saint Georges des Gardes	12	2	99	22	95	4.7	98	4	90	0.51	nc	2.2	96
La qualité du rejet est correcte et en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP Saint Lézin	1	3	99	33	97	4.9	99	2.3	98	0.4	97	1.7	99
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons et en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP Sainte Christine	2	2.25	99.5	26	97	5.45	99	4.3	96	0.55	96	2.7	97.5
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons et en adéquation avec les exigences réglementaires													
STEP Valanjou Joue Gonnord	12	3	99	27	96	7	98	4.3	93	0.71	93	2.2	97
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP Valanjou Etiau	1	9	nc	91	nc	130	nc	30.6	nc	4.41	nc	27	nc
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont en adéquation avec les exigences réglementaires.													
Mauges sur Loire													
STEP BEAUSSE PRE DE LA BARRIERE	1	18	nc	140	nc	210	nc	15.1	nc	5.25	nc	15	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station.													

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP BOTZ EN MAUGES	1	12	95.6	78	88.2	31	91.4	53.4	33.2	6.98	23.3	53	33.7
Fonctionnement correct de la station. Réseaux sensibles aux eaux pluviales.													
STEP BOURGNEUF EN MAUGES	1	12	nc	100	nc	94	nc	47.3	nc	8.3	nc	47	nc
Le réseau est très sensible aux eaux pluviales. Les résultats du bilan démontrent un fonctionnement moyen de la station.													
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT	2	9.5	98.3	82.5	92.2	49	87.95	25.81	62.75	7.23	20.49	22.55	67.35
Le réseau est très sensible aux eaux pluviales. Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT – La Loge du Couët	1	7	nc	66	nc	9.6	nc	54.5	nc	14.6	nc	20	nc
L'unique visite de l'année démontre un fonctionnement correct de la station													
STEP LE MARILLAIS	2	3.05	99.2	22.5	97.45	6.05	98.5	6.7	92.9	0.56	95.3	5.5	93.95
Le réseau est sensible aux eaux parasites mais les surverses ont été très rares. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station.													
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	12	9.53	96.42	72.83	89.42	39.25	83.83	27.68	41.98	4.94	26.48	21	57.3
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL LA BOUTOUCHERE	1	14	nc	149	nc	47	nc	42.2	nc	10.2	nc	42	nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats ont démontré un fonctionnement médiocre de la station.													
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	12	3.68	98.87	28.58	96.18	6.11	98.13	12.87	79.35	0.68	92.54	11.18	82.43
L'arrivée d'eaux pluviales est importante. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station.													
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	2	3.65	98.9	24.5	97	5.75	98.55	7.50	91.15	0.52	94.55	6	93.05
Le réseau est sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station.													
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	1	7	nc	65	nc	35	nc	44.2	nc	6.82	nc	44	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station.													
STEP MONTJEAN SUR LOIRE-LA POMMERAYE	13	3	98.52	26.87	95.27	6.83	97.45	6.88	88.59	0.77	88.75	2.94	95.21
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station.													
Montrevault sur Evre													
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	2	5.15	97.7	35	93.75	9.25	97.15	13.6	70.9	3	56.1	9.5	75.6

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sauf en période de forts débits. Le réseau est très sensible aux eaux parasites.													
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	1	8	nc	74	nc	16	nc	23.4	nc	14.5	nc	4.3	nc
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est assez sensible aux eaux parasites													
STEP LA-CHAUSSAIRE	1	4.1	98.5	28	96.6	7.1	98.2	4.25	95.7	0.37	96.8	3.9	96.1
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station d'épuration.													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - Cancale	1	23	nc	105	nc	25	nc	56.8	nc	9.4	nc	49	nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats étaient de qualité correcte en matière organique et médiocre en matières azotées, sans doute dû au colmatage du 1 ^{er} casier.													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	1	7	nc	47	nc	90	nc	46.6	nc	7.06	nc	46	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité moyenne.													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Salle-Aubry	1	8	99.1	86	96.2	110	89.6	31.9	88.3	7.7	77.5	31	88.6
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station. Le réseau est peu sensible aux eaux parasites.													
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	1	4.4	99	49	95.5	8.4	99	7.66	93.6	9.92	44.3	3.5	97.1
Les résultats démontrent fonctionnement correct de la station. Le réseau est moins sensible aux eaux pluviales.													
STEP LE-FIEF-SAUVIN – Villeneuve	1	6	nc	25	nc	23	nc	14.3	nc	1.28	nc	2.9	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité satisfaisante.													
STEP LE-FUILET - La Rimonerie	1	1.7	nc	42	nc	17	nc	42.3	nc	5.72	nc	42	nc
L'effluent épuré était de qualité très satisfaisante en matière organique et de qualité moyenne en matières azotées.													
STEP LE-FUILET - Les Recoins	1	6	nc	42	nc	76	nc	38.1	nc	4.84	nc	38	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité moyenne.													
STEP LE-FUILET - Rue des Mauges	2	21	93.15	98.5	87.55	96	72.1	49.6	40.5	7.05	29.65	49.5	40.65
Les résultats démontrent un fonctionnement médiocre de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales.													
STEP LE-PUISSET-DORÉ	1	16	nc	121	nc	29	nc	42.1	N	7.81	nc	42	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité moyenne sachant que la station est à pleine charge.													
STEP LE-PUISSET-DORÉ - Les Gâtines	1	10	nc	73	nc	13	nc	46.2	nc	4.42	nc	7	nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats démontraient un fonctionnement correct de la station													
STEP MONTREVAULT	12	2.71	99.11	29.25	96.34	6	98..52	7.82	89.85	1.29	89.42	2.33	97.2
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	12	6.57	97.28	43.17	93.59	17.28	95.23	4.34	92.93	1.09	83.75	2.03	96.43
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station Malgré la surcharge générée par l'unité de déshydratation des boues, un fonctionnement correct a été maintenu et après son départ, la station a retrouvé un fonctionnement normal.													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	2	3.75	97.3	22	94.2	6.4	95.7	10.86	63.15	1.04	82.75	1.35	97.4
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. L'apport d'eaux pluviales est important.													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	1	16	85	180	38.5	30	79.1	38.1	-19	7.2	-69	38	-19
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station.													
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	2	12.5	94.5	106.50	12.5	63.55	79.9	8.49	85.15	8.37	3.35	7.5	86.65
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station, sauf en cas de pluie significative avec des départs de boues. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES - La Gréfumière	2	2.45	99.2	25.5	96.65	6.8	98.6	4.39	94.4	0.68	93.5	2.35	97.05
Le réseau est assez sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un très bon fonctionnement de la station.													
Orée d'Anjou													
STEP BOUZILLÉ	2	12.35	95.6	92	85.35	104	64.75	27.05	57	7.94	17.25	23	66.25
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP BOUZILLÉ - Le Fossé Neuf	1	68	nc	190	nc	62	nc	46.1	nc	6.33	nc	46	nc
Lors de l'une visite de l'année, Les résultats démontraient un bon fonctionnement de la fosse toutes eaux et un fonctionnement médiocre des filtres.													
STEP CHAMPTOCEAUX	12	3.93	98.38	33.92	94.72	12.97	95.93	11.32	84.08	0.76	92.18	8.08	88.88
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux pluviales.													
STEP DRAIN	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Aucune analyse réglementaire n'a été réalisée en 2022, la nouvelle STEP devant être mise en route avant la fin 2022. Sa mise en route a eu lieu en janvier 2023. Toutefois les tests hebdomadaires réalisés par l'exploitant sur les éléments Azote et Phosphore démontrent d'une qualité satisfaisante des effluents traités.													
STEP DRAIN - bréhéry	1	26	nc	131	nc	18	nc	84.1	nc	1.8	nc	69	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station car les filtres étaient en charge.													
STEP LANDEMONT	2	3.05	98.75	25.5	96	4.3	98.5	4.07	94.25	0.39	95.3	3	95.55
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sauf en juin sur le paramètre phosphore dû à la casse d'injection de chlorure ferrique. Le réseau est sensible aux eaux pluviales.													
STEP LANDEMONT - ZA Les Chataigneraies	1	4.3	nc	48	nc	11	nc	21.1	nc	8.7	nc	13	nc

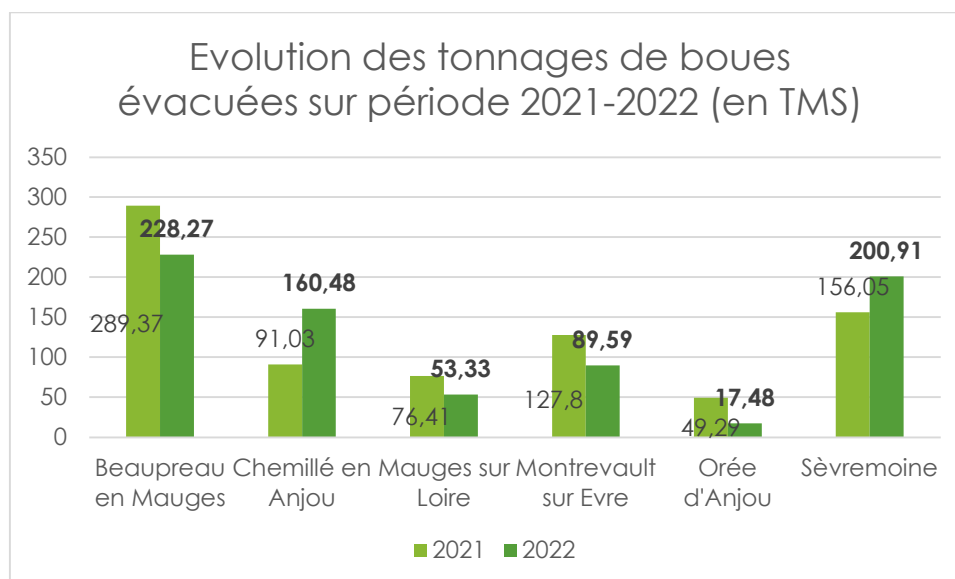
Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité très satisfaisante pour ce type de filière fortement sous-chargée.													
STEP LA-VARENNE - La Faverie	1	7		52		46		43.5		6.44		43	
Lors de l'unique visite de l'année, Les résultats démontrent un fonctionnement médiocre de la station car elle nécessite un curage.													
STEP LA-VARENNE - Les Pierres Blanches	2	21.5	94.95	109	90.7	24.5	95.95	73.85	40.25	10.07	29.90	52	58.25
Les résultats démontrent un mauvais fonctionnement de la station notamment sur la dégradation des matières azotées. Le réseau est peu sensible aux eaux parasites.													
STEP LIRÉ - Le Fourneau	Aucun prélèvement n'a été réalisé. Lors de l'unique visite de l'année, il n'y avait pas de rejet. Cependant, la fosse toutes eaux fonctionne correctement.												
STEP LIRÉ - Le Fréteineau	Du fait des travaux en cours, notamment sur le site du Fréteineau, il n'y a pas eu de visite en 2022.												
STEP LIRÉ - Les Masures	Du fait des travaux en cours, notamment sur le site des Masures, il n'y a pas eu de visiste en 2022.												
STEP SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	1	3.1	99.2	42	96.2	4.6	98.7	50.6	45	7.8	29.1	4.9	94.7
On observe une petite dégradation de la qualité du rejet. Le décrochage intempestif des chasses pourrait en être la raison. L'apport d'eaux pluviales est moins important et les surverses moins fréquentes que les années précédentes.													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Brosse	1	4.9	nc	77	nc	270	nc	27.1	nc	7.19	nc	27	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de mauvaise qualité en matière organique et de qualité satisfaisante en matière azotées.													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Pigrissière	2	4.7	99.3	33.5	97.75	6.35	99.35	8.06	93.2	3.62	78.1	1.95	98.35
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales.													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Vincendière	1	51	nc	320	nc	490	nc	63.1	nc	14.4	nc	63	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent de la dernière lagune était de mauvaise qualité mais il n'y avait aucun rejet ce jour-là.													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - Les Landes	1	2.1	99.3	39	95.4	3.8	99.1	33.1	74.5	7.2	52	5.9	95.5
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	1	13	94.1	94	82.3	22	91.9	45.5	10.7	11.1	-76	6.4	87.5
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
Sèvermoine													
STEP LA-RENAUDIÈRE	1	18	95	109	87	48	88	23.7	79	3.9	70	22	80

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Le jour du bilan le rejet était de qualité correcte et en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP LE- LONGERON	12	2.4	98	25	94	5.4	97	7.2	89	1.9	72	2.9	95
La qualité de l'effluent traité sur l'année est correcte mais ne respecte pas en moyenne annuelle sur les flux, la concentration et le rendement épuratoire fixés dans l'arrêté pour le phosphore total.													
STEP MONTIGNÉ- SUR-MOINE - Pont De Moine	12	27.2	89.2	93.2	86.8	46	87.7	11.7	83.1	1.1	88.1	4.9	92.8
2022 était la dernière année de fonctionnement de la STEP. La nouvelle a été mise en service en février 2023													
STEP ROUSSAY	1	5	96	44	88	74	65	32.6	30	4.9	19	31	33
Le jour du bilan, le rejet était de qualité moyenne en matières organiques pour ce type d'ouvrage mais en adéquation avec les exigences réglementaires. Le traitement de l'azote est médiocre.													
STEP SAINT- ANDRÉ-DE-LA- MARCHÉ	12	3.4	99	31	96	10	97	4.9	95	1.1	90	3.7	96
Les performances épuratoires obtenues sont en accord avec les exigences réglementaires malgré les fortes surcharges hydrauliques auxquelles est soumise la station.													
STEP SAINT- ANDRÉ-DE-LA- MARCHÉ - ZI Actipôle	1	16	nc	79	nc	13	nc	39.3	nc	6.3	nc	17	nc
La qualité de l'effluent épuré est correcte pour ce type de traitement. Cependant, cette installation est obsolète. Une étude pour son remplacement est en cours													
STEP SAINT- CRESPIN-SUR- MOINE	12	2	99	22	97	4.1	99	3.8	94	0.9	91	2.5	96
La qualité du rejet est bonne et en adéquation avec les exigences réglementaires.													
STEP SAINT- MACAIRE-EN- MAUGES	12	2.2	98	29.4	94	8.6	96	6.6	90	0.5	92	2.9	95
Les performances épuratoires obtenues sont en accord avec les exigences réglementaires													
STEP TILLIÈRES	2	1.8	99	17.5	97	2.85	98.5	10.3	85	0.75	89.5	1.3	98
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont bons sur tous les paramètres et en adéquation avec les exigences réglementaires pour le bilan d'avril. Pour le 2 ^{ème} bilan (décembre), traitement de l'azote et du phosphore insuffisant mais justifié par la température faible du bassin d'aération (9°C)													
STEP TILLIÈRES - La Guiltière	0												
Aucun bilan n'a été réalisé en 2022 (1 bilan réglementaire à réaliser tous les 2 ans). En 2021, la qualité de l'effluent le jour de l'analyse était de bonne qualité et en adéquation avec les exigences réglementaires sur les matières organiques. L'abattement de l'azote était insuffisant pour ce type de traitement et le rejet de qualité médiocre.													
STEP TILLIÈRES - La Poterie	1	7	nc	65	nc	160	nc	47.4	nc	7.1	nc	38	nc
Lors de la visite avec analyses, l'effluent épuré était de qualité correcte pour ce type de traitement, après filtration. Cependant la concentration en MES dépassait la valeur rédhibitoire fixée par l'arrêté de juillet 2015													
STEP TORFOU	12	2.3	99	25	94	5.1	98	9	81	1.7	80	3.4	95
Les performances épuratoires obtenues sont en accord avec les exigences réglementaires.													

1.8. Boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues (TMS) (2)	
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2020	645,09
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2021	789,95
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2022	750,06

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)



Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Beaupréau-en-Mauges			
STEP BEAUPREAU 0449023S0001	163	228.16	180.25
STEP GESTE 0449151S0001	19.20	18.86	17.38
STEP JALLAIS 0449162S0002	0,00	0	6.97
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC 0449165S0003	29.50	28.87	13.50
STEP DU PIN EN MAUGES	16.82	13.48	10.17
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	0	0	0
Chemillé en Anjou			
STEP Chemillé 0449199S0002	59.86	76.8	146.56
STEP Saint Georges des Gardes 0449281S0002	0	0	0
STEP Saint Lézin 0449300S0002	0	0	0
STEP Sainte Christine 0449314S0002	0	0	5.45
STEP LA SALLE DE VIHIER	0	0	0
STEP Melay	0	0	0
STEP VALANJOU	0	14.23	8.47

STEP NEUVY	6.96	0	0
Mauges sur Loire			
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE 0449276S0004	20.74	27.16	12.31
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES 0449295S0001	16.39	13.34	7.02
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY 0449297S0002	0	0	0
STEP MONTJEAN SUR LOIRE -LA POMMERAYE	34.99	35.91	34
STEP LE MARILLAIS	0	0	0
Montrevault sur Evre			
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard 0449137S0001	9.24	9.1	6.32
STEP MONTREVAULT	14.20	11.6	11.21
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jouselin 0449218S0002	13.44	15	31.21
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche 0449313S0004	18.45	67.20	21.88
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault 0449313S0005	0	0	0
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES 0449314S0001	4	1.8	10.8
STEP SAINT REMY	4.70	6.14	4.84
STEP LA CHAUSSAIRE	0	0.55	0
STEP CHAUDRON	9.64	8.95	3.53
STEP LA BOISSIERE SUR EVRE	0	4.6	0
STEP LE FIEF SAUVIN – VILLENEUVE	0	2.86	0
Orée d'Anjou			
STEP DRAIN 0449126S0001	6.53	2.69	2.88
STEP LANDEMONT 0449172S0001	40.40	16.6	9.9
STEP SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	0.87	0	0
STEP SAINT LAURENT DES AUTELS – LA PIGRISIÈRE	0	18.3	0
STEP CHAMPTOCEAUX	25.15	11.7	4.7
Sèvremoine			
STEP LA-RENAUDIÈRE 0449258S0001	2.9	14.3	1.91
STEP LE-LONGERON 0449179S0001	11.5	9.47	0
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	33.52	50.40	68.16
STEP ROUSSAY 0449263S0001	0	0	0
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE 0449264S0001	11.33	0	0
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES 0449301S0002	65	62.98	105.11
STEP TORFOU 0449350S0001	7.76	18.9	25.73
STEP SAINT CRESPIN	0	0	0

Les stations de type lagunage ou filtre planté n'apparaissant pas dans la liste ci-dessus n'ont pas fait l'objet de curage de boues.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

	2021 (pour mémoire)	2022
Secteur Champloceaux		
Part fixe	45,00 €	65,99 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	1,1042 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	2,2083 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,7604 €
Redevance Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €
Secteur Région Ouest de Cholet		
Part fixe	45,00 €	86,89 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	0,9654 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	1,9308 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,4135 €
Redevance Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €
Secteur Eaux de Loire		
Part fixe	45,00 €	72,65 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	0,8072 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	1,6145 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,0181 €
Redevance Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €
Secteur La Chapelle Rousselin		
Part fixe	45,00 €	65,96 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,1500 €	0,7329 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,1500 €	1,4657 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,1500 €	1,8322 €
Redevance Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Participation (1) pour le financement de l'assainissement collectif « domestique » et « assimilés domestiques »	2 100 €
--	----------------

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3 HT/an) sont :

	2021 (pour mémoire)	2022
Secteur Champloceaux		
Facture Type 120m3		
Part de la collectivité	208,50 €	308,90 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1
Montant de la TVA	12,00 €	12,00 €
Total HT	227,70 €	328,10 €
Total TTC	239,70 €	340,10 €
Secteur Région Ouest de Cholet		
Facture Type 120m3		
Part de la collectivité	208,50 €	299,28 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1
Montant de la TVA	12,00 €	12,00 €
Total HT	227,70 €	318,48 €
Total TTC	239,70 €	330,48 €
Secteur Eaux de Loire		
Facture Type 120m3		
Part de la collectivité	208,50 €	250,25 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1
Montant de la TVA	12,00 €	12,00 €
Total HT	227,70 €	269,45 €
Total TTC	239,70 €	281,45 €
Secteur La Chapelle Rousselin		
Facture Type 120m3		
Part de la collectivité	183,00 €	227,19 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1
Montant de la TVA	12,00 €	12,00 €
Total HT	202,20 €	246,39 €
Total TTC	214,20 €	258,39 €

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Redevance eaux usées usage domestique	5 224 806 €	5 909 472 €	6 645 025 €**	9 394 212 €
Recettes de raccordement	nc	69 078 €	333 241 €	524 946 €

Type de recette	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Participation Financement Assainissement collectif		2 130 €	932 250 €	587 625 €
Total recettes de facturation	5 224 806 €	5 980 680 €	7 910 516 €	10 506 783 €
Autres subventions d'exploitation	57 539 €	0	185 621 €	0 €
Recettes liées à des travaux	254 453 €	393 635 €	801 348 €	3 682 468 €
Autres recettes (préciser)	285 599 €	3 313 220 € *	227 297 €	218 309 €
Total des autres recettes	597 591 €	3 706 855 €	1 214 266 €	3 900 777 €
Total des recettes	5 822 397 €	9 687 535 €	9 124 782 €	14 407 560 €

*dont excédent des communes (3 096 827 €), PFAC (206 966 €).

**dont une partie des recettes en rattachements estimés.

A noter dans la section Fonctionnement/Recettes, en lien avec la fin du contrat Véolia, un reliquat de recettes a été enregistré sur 2022. Il en est de même pour les recettes liées à des travaux : des subventions dont les demandes avaient été initiées par les communes ont été soldées en 2022.

Ce rattrapage de l'activité en valeur fait augmenter les recettes de fonctionnement de ce budget.

L'augmentation des recettes est également liée avec la trajectoire tarifaire, bien que les volumes facturés diminuent.

Au regard de ces résultats, en déterminant ce qui relève d'une année « normale », il sera nécessaire de requestionner les tarifs pour 2023, notamment en tenant compte de l'inflation et des augmentations des charges de personnel (hausse du point d'indice, revoyure du RIFSEEP et du CIA, ...)

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas calculable, le nombre d'abonnés potentiels n'étant pas défini.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Mauges Communauté 2021	10	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	5	10
Mauges Communauté 2022	10	5	10	1	0	0	7	6	0	0	1	0	5	26

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 26**

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système en moyenne annuelle.

Exercice 2020		Exercice 2021	
Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges			
45	506,1	52	658.7
Chemillé en Anjou			
100	407	78.5	421.7
Mauges sur Loire			
100	425	65	392.6
Montrevault sur Evre			
100	79,4	100	84.5
Orée d'Anjou			
100	80	100	57.8
Sèvremoine			
100	705,8	100	638.6

Pour 2019 et 2020, les données avaient été indiquées à l'échelle des communes nouvelles.

A partir de 2021, Les données sont complétées par le détail de la conformité par station d'épuration pour une information plus précise. Voir ci-dessous :

Station	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges				
STEP BEAUPREAU	0	314	0	363
STEP GESTE	100	99.5	100	63.3
STEP JALLAIS	100	150	100	90.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	95.2	100	87.4
Chemillé en Anjou				
STEP Chemillé	100	331	100	316
STEP Saint Georges des Gardes	0	46.7	0	49.4
STEP VALANJOU	0	44	0	47.8
Mauges sur Loire				
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	80.6	100	103
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0	139	0	153
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	173	100	198.5
Montrevault sur Evre				
STEP MONTREVAULT	100	35.3	100	33.2
STEP ST-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	49.2	100	51
Orée d'Anjou				
STEP CHAMPTOCEAUX	100	57.8	100	53.7
Sèvremoine				
STEP LE-LONGERON	100	69.7	100	61.2
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	91.5	100	110
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	32.4	100	37.2
STEP SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES	100	245	100	224
STEP TORFOU	100	61	100	42.8
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	100	139	100	163
Conformité globale	76%		76%	

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges de pollution organique, en moyenne annuelle, pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2020		Exercice 2021		Exercice 2022	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	100	279	100	314	100	363
STEP GESTE	100	63.6	100	99.5	100	63.3
STEP JALLAIS	100	89.5	100	150	100	90.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	74	100	95.2	100	87.4
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	268	100	331	100	316
STEP Saint Georges des Gardes	100	53	100	46.7	100	49.4
STEP VALANJOU	100	86	100	44	100	47.8
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	76	100	80.6	100	103
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	175	100	139	100	153
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	174	100	173	100	198.5
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	38	100	35.3	100	33.2
STEP ST-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	41.4	100	49.2	100	51
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	100	80	100	57.8	100	53.7
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	55.8	100	69.7	100	61.2
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	136	100	91.5	100	110
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	31	100	32.4	100	37.2
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	256	100	245	100	224
STEP TORFOU	100	67	100	61	100	42.8
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	100	160	100	139	100	163
Conformité globale	100%		100%		100%	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges de pollution organique, en moyenne annuelle, pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2020		Exercice 2021		Exercice 2022	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	0	279	100	314	100	363
STEP GESTE	100	63.6	0	99.5	0	63.3
STEP JALLAIS	100	89.5	0	150	100	90.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	74	100	95.2	100	87.4
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	0	268	100	331	100	316
STEP Saint Georges des Gardes	100	53	100	46.7	100	49.4
STEP VALANJOU	0	86	0	44	0	47.8
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	76	0	80.6	100	103
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	175	0	139	0	153
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	174	100	173	100	198.5
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	38	100	35.3	100	33.2
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	41.4	100	49.2	100	51
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	0	80	0	57.8	0	53.7
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	0	55.8	0	69.7	0	61.2
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0	136	100	91.5	100	110
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	0	31	0	32.4	100	37.2
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	256	100	245	100	224
STEP TORFOU	100	67	0	61	100	42.8
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	0	160	0	139	0	163
Conformité globale	50%		50.5%		76%	

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Station	Exercice 2020		Exercice 2021		Exercice 2022	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	nc	279	91	314	100	363
STEP GESTE	100	63,8	78	99.5	100	63.3
STEP JALLAIS	nc	89,5	67	150	100	90.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTÉ	nc	74	83	95.2	100	87.4
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	58	268	91	331	100	316
STEP Saint Georges des Gardes	100	53	91	46.7	100	49.4
STEP Valanjou	17	86	100	44	100	47.8
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	100	76	100	80.6	100	103
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	175	100	139	100	153
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	86	174	100	173	100	198.5
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	38	100	35.3	100	33.2
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	41,4	91	49.2	100	51
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	nc	80	100	57.8	100	53.7
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	nc	90	91	69.7	100	61.2
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	nc	nc	100	139	100	163
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	nc	136	100	91.5	100	110
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	nc	31	100	32.4	100	37.2
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	nc	256	100	245	100	224
STEP TORFOU	nc	67	100	61	100	42.8

Station	Exercice 2020		Exercice 2021		Exercice 2022	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Conformité globale	78		93		100	

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
Beaupréau-en-Mauges				
STEP BEAUPREAU*	481.24 – 144.27	121 – 36	0	100
STEP GESTE	0	131.68 – 17.38	0	100
STEP JALLAIS	0	71.82 – 6.97	0	100
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	0	119.70 – 13.50	0	100
STEP LE PIN EN MAUGES ROUTE DE NEUVY	0	62.02 – 10.17	0	100
STEP VILLEDIEU	0	0	0	-
Chemillé en Anjou				
STEP Chemillé*	172 – 55.040	286 – 91,52	0	100
STEP Melay	0	0	0	-
STEP Neuvy en Mauges	0	0	0	-
STEP Saint Georges des Gardes	0	0	0	-
STEP Saint Lézin	0	0	0	-
STEP Sainte Christine	0	27.26 – 5.45	0	100
STEP La Salle de Vihiers	0	0	0	-
STEP Valanjou	0	53.24 – 8.47	0	100
Mauges sur Loire				
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0	82.08 – 12,31	0	100
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	0	43.62 – 7.02	0	100
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0	0	0	-
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	0	156.68 – 34	0	100

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
STEP LE MARILLAIS	0	0	0	-
Montrevault sur Evre				
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	0	27.06 – 3.33	0	100
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	0	0	0	-
STEP LA-CHAUSSAIRE	0	0	0	-
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard*	0	38.7 – 6.32	0	100
STEP MONTREVAULT*	0	86.66 – 11.21	0	100
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART – Jousselin*	0	151.84 – 31.21	0	100
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche*	0	80.1 – 21.88	0	100
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES*	0	22.96 – 10.8	0	100
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES	0	34.8 – 4.84	0	100
Orée d'Anjou				
STEP DRAIN*	0	32.05 – 2.88	0	100
STEP LANDEMONT*	0	51.67 – 9.90	0	100
STEP CHAMPTOCEAUX	0	36.56 – 4.7	0	100
SAINT-LAURENT-DES-AUTELS-Pigrisière	0	0	0	-
SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	0	0	0	-
Sèvremoine				
STEP LA-RENAUDIÈRE*	0	12.28 – 1.91	0	100
STEP LE-LONGERON*	0	0	0	-
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0	0	0	-
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	0	0	0	-
STEP SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES*	0	682.46 – 105.11	0	100
STEP TORFOU*	0	104.28. – 25.73	0	100
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE*	0	131.39 – 68.16	0	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et de la parution des arrêtés ministériels du 30/04/2020 et du 20/05/2021 interdisant l'épandage de boues non hygiénisées, Mauges Communauté n'a pu conserver le mode d'évacuation des boues par épandage comme les années précédant 2020.

Comme pour 2020 et 2021, Mauges Communauté a choisi de déshydrater les boues liquides concernées et de les envoyer en centre de compostage pour permettre leur hygiénisation. Certaines boues pâteuses ont également dû être envoyées en centre de compostage car elles n'étaient pas hygiénisées.

Cette particularité a concerné en 2022 les 14 STEP (pour tout ou partie des boues produites) matérialisées par un * dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de déshydratation ont été au nombre de deux (une en avril-mai et une en octobre-novembre), les capacités de stockage ne permettant de stocker les boues que pour 6 mois environ sur chacun des sites.

Le coût de ces opérations a eu un impact sur le budget de fonctionnement, car plus cher que des opérations d'épandage. En 2020 et 2021 des aides financières exceptionnelles avaient été misent en place par l'AELB pour la réalisation de ces opérations. En 2022 ces aides financières n'existaient plus. Le budget de fonctionnement a ainsi pris en charge seuls les surcoûts.

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Points obtenus et valeur de l'indice:

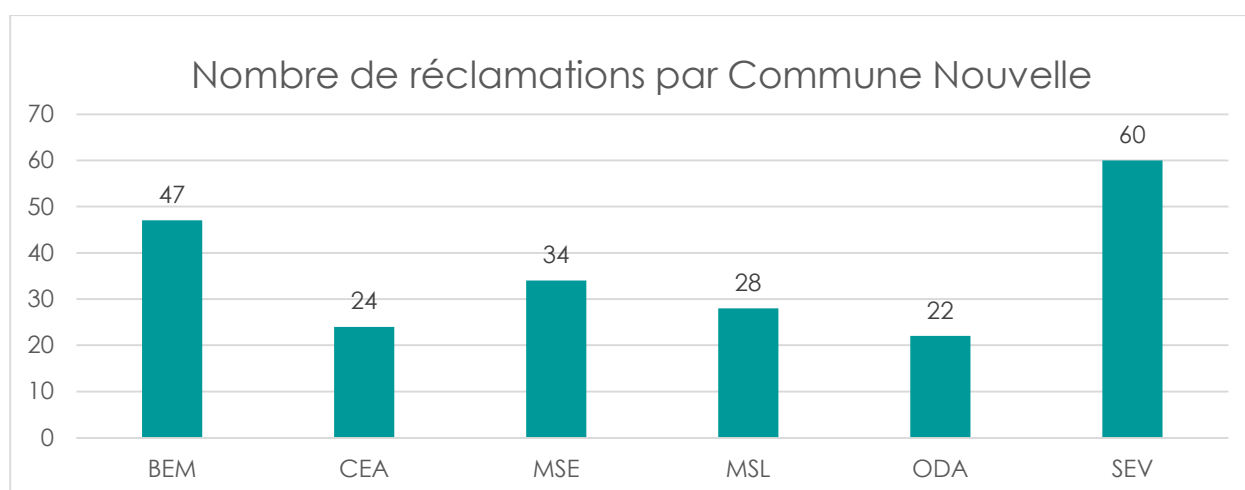
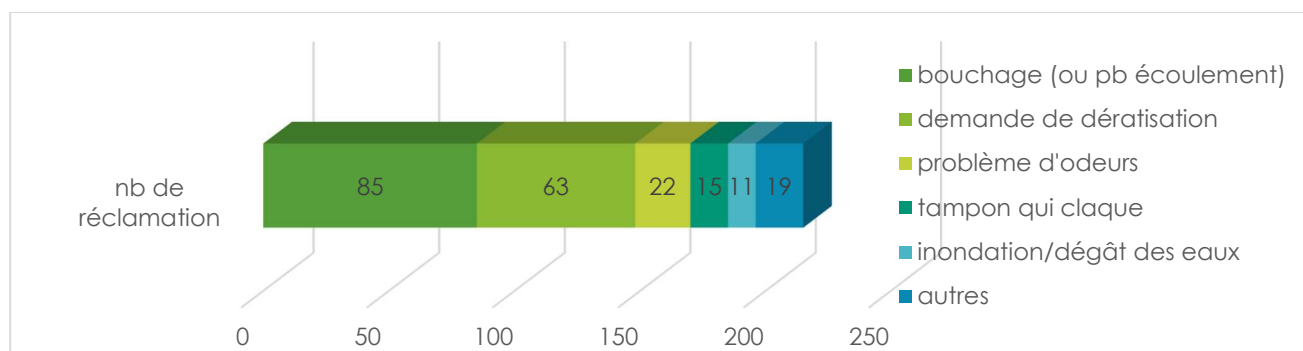
Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Mauges Communauté 2021	20	0	0	0	0	0	0	0	20
Mauges Communauté 2022	20	0	0	0	0	0	0	0	20

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2022 : 20**

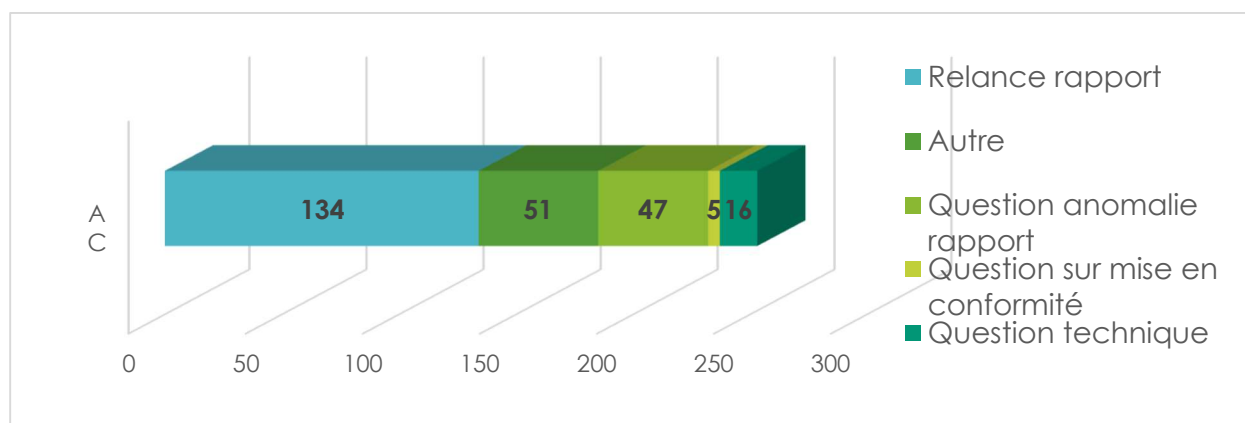
4. Volet qualité

4.1. Recensement des réclamations des usagers

Concernant l'exploitation : 215 réclamations et/ou demandes reçues et traitées en 2022 réparties comme suit :



Concernant les contrôles de conformité en assainissement collectif : 253 réclamations et/ou demandes reçues et traitées en 2022 réparties comme suit :



5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0 €	3 438 641 €	5 721 013 €	8 529 638 €
Montants des subventions :	2 005 738 €	393 635 €	801 347 €	3 682 468 €
AELB			780 229 €	1 943 826 €
Département de Maine et Loire			21 118 €	1 738 642 €
Montants des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €	0 €

Montants prévisionnels des travaux - Programme de travaux assainissement pour les années 2022-2024

L'accord de programmation avec l'AELB a été signé le 21 janvier 2022 :

Année	2022	2023	2024	TOTAL
OP prioritaires réseaux et ouvrages (€HT)	8 644 488	17 516 040	2 840 640	29 001 168
Diagnostics et SDA (€HT)	500 000	500 000	500 000	1 500 000
Contrôles ciblés de branchements (€HT)	400 000	400 000	400 000	1 200 000
TOTAL pour l'accord triennal (€HT)	9 544 488	18 416 040	3 740 640	31 701 168

5.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31/12/2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		14 372 950 €	12 885 559 €	11 417 576 €	8 283 523 €
Montant remboursé en en €	En capital	1 584 471 €	1 459 616 €	1 496 303 €	2 020 350 €
	En intérêts	277 064 €	393 540 €	488 805 €	228 479 €

5.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 2 284 980 € (3 103 543 € en 2021 et 2020, 3 139 127 € en 2019).

5.4. Epargne brute

Pour l'année 2022, l'épargne brute du service a été de 4 983 484 €.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

6.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

A fin décembre 2022, le service comptabilise 56 222 Euros HT de créances irrécouvrables (VP.119).

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 0 € en 2022.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

Ce tableau regroupe les principaux indicateurs réglementaires. Leurs significations et leurs méthodes de détermination sont expliquées et détaillées dans les pages du rapport ci-dessus.

		Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	94 947 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	750.06 tonnes de matières sèches
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	nc
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	76%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Juillet 2062
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	76%